

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1183: Passions

Artikel: Même la Suisse s'urbanise
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009577>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Même la Suisse s'urbanise

Yvette Jaggi

En Suisse, les villes passent un peu inaperçues. Comme si elles gênaient, en raison de leur taille relative et surtout des risques qu'elles représentent, avec leurs sociétés mélangées et leurs votes peu sûrs. Imagerie que tout cela ? Voire.

Car l'évidence statistique – deux tiers de la population habitent en région urbaine – ne parvient pas à éradiquer la vision passéiste et nostalgique d'une Suisse qui se présente – et se représente elle-même – comme essentiellement rurale et montagnarde. C'est toute la mythologie d'une Helvétie pure et saine, préservée des nuisances et autres miasmes des plaines urbanisées.

N'empêche que la Suisse n'a pas réussi à échapper à l'universel mouvement de concentration des populations vers les villes. Et ces dernières, malgré une moindre assiduité de leurs citoyens et une proportion d'étrangers relativement forte, peuvent désormais l'emporter sur le reste du pays dans toutes les votations où la majorité populaire est seule requise.

Mais les villes ne s'intéressent pas prioritairement à leur force électorale. Si elles souhaitent une reconnaissance et une meilleure compréhension qui tardent à venir, c'est pour d'autres raisons. En premier lieu, les villes vivent de plus en plus des problèmes qui les dépassent, en territoires et en moyens: appauvrissement des centres, organisation toujours plus coûteuse des transports d'agglomération, aggravation de la situation financière des collectivités locales, pour ne rien dire de la lutte de plus en plus dure contre la pollution atmosphérique, le bruit, l'intolérance, la drogue.

Par ailleurs, sur le plan économique, les villes connaissent, outre les difficultés liées aux circonstances conjoncturelles, de graves problèmes de structure. En effet, elles rassemblent, sur un territoire limité dont le sol est sans doute le plus cher au monde, une population qui se caractérise par une proportion relativement forte d'«extrémités de vie»: jeunes en formation et personnes âgées en situation de dépendance plus ou moins avancée. Conséquence naturelle de la structure particulière de la population urbaine, la capacité contributive est généralement moins élevée dans les villes, d'autant que les «gros revenus» les quittent volontiers pour aller s'installer dans des communes fiscalement plus avantageuses. Il reste dès lors aux villes à couvrir les «mauvais risques», en plus des besoins en équipements et infrastructures dont les usagers et bénéficiaires ne résident évidemment pas tous sur place.

Pour faire face à leurs difficultés, les villes en général, et les villes-centres d'agglomération tout spécialement, se sentent bien seules. Car elles savent les limites, fort étroites, de la solidarité entre collectivités: les communes périphériques, en proie à une jalousie méfiante, se replient sur leurs propres problèmes; les cantons, fiers de leur position-charnière d'Etats fédérés, n'envisagent pas sérieusement, sauf rares exceptions, d'offrir un traitement différencié à «leurs» communes; quant à la Confédération, elle est plus prompte, surtout dans les circonstances actuelles, à confier à d'autres l'exécution de tâches supplémentaires qu'à participer aux charges liées à ces missions; inutile de dire que les cantons,

principalement concernés par ces transferts, s'empressent d'en partager les effets et de les répercuter sur les communes, lesquelles ne peuvent continuellement se retourner vers leurs contribuables.

Laissées à elles-mêmes, les villes savent bien qu'il leur incombe de faire des efforts d'imagination et d'économies, sans préjugé ni raisonnement bloqué. Après tout, l'esprit peut bien venir aussi à l'Etat urbain, comme Osborne et Gaebler l'ont démontré par de nombreux exemples. Mais ni la réorganisation de tel service administratif, la privatisation à froid de tel autre, le renoncement à certaines prestations, ni même le recours à de nouvelles méthodes de gestion des ressources locales ne suffiront jamais à rétablir la situation.

Pour parvenir à des solutions durables, les villes doivent pouvoir compter sur une prise de conscience de la part des exécutifs ainsi que des élus cantonaux et fédéraux. Dont elles sont en droit d'attendre qu'ils comprennent enfin que le traitement rigoureusement égalitaire de toutes les communes est au fond inéquitable, tant les situations sont différentes. De manière générale, les villes se distinguent non seulement par le nombre de leurs habitants, mais aussi par la nécessité de couvrir des charges surproportionnées.

Seuls des systèmes de péréquation qui tiennent compte de cette évidente réalité remplissent vraiment leur fonction de rééquilibrage et de justice distributive. Cela vaut autant pour les différents régimes mis en place à l'intérieur de la plupart des cantons que pour la péréquation intercantonale pratiquée par la Confédération, pour la répartition du produit de certains impôts ou de diverses subventions et contributions.

A cet égard, il importe que l'on saisisse l'occasion de la très prochaine révision de la péréquation financière fédérale pour prendre en compte le cas des villes-centres d'agglomération; cela pourrait se faire par un traitement différencié des cantons, selon la part des «charges urbaines» qu'ils assument eux-mêmes. L'idée, encore nouvelle, devrait s'imposer rapidement pour avoir quelque chance de se concrétiser à la faveur de la révision générale du régime des subventions et autres versements aux cantons. Les résistances seront nombreuses, notamment de la part des cantons les moins urbanisés, qui sont aussi les principaux bénéficiaires des contributions de rééquilibrage versées par la Confédération.

Il est temps que le mythe et l'image d'une Suisse rurale et montagnarde fassent place à une vision plus réaliste de notre pays, dont les zones de plaine comptent parmi les plus densément habitées d'Europe. Dans cette perspective, la revendication par les villes de ce qu'André Gavillet a appelé «l'immédiateté fédérale» (DP n° 1173) offre des perspectives prometteuses. Même si les cantons résistent; et même si la Berne fédérale craint de les provoquer par une initiative dont elle ne profiterait pas elle-même. A terme, les institutions ne peuvent se maintenir si elles reposent sur des réalités dépassées et négligent les plus importants changements intervenus dans la société depuis leur mise en place. La Suisse connaît depuis plusieurs décennies un mouvement d'urbanisation qui ne se ralentit pas. Les villes demandent qu'on veuille bien en prendre acte et en tirer simplement les conséquences institutionnelles et financières.